

6^{ème} Concours d'éloquence de la jeunesse mauritanienne pour les droits de l'Homme

مسابقة بلاغة الشباب الموريتاني السادسة من أجل
حقوق الإنسان

Mardi 13 décembre 2022
Nouakchott

الثلاثاء 13 ديسمبر 2022
أنواكشوط



6^{ème} Concours d'éloquence de la jeunesse mauritanienne pour les droits de l'Homme

مسابقة بلاغة الشباب الموريتاني السادسة من أجل حقوق الإنسان

Mardi 13 décembre 2022

Nouakchott

الثلاثاء 13 ديسمبر 2022

أنواكشوط

L'Institut international des droits de l'Homme et de la paix et le lycée Français de Nouakchott organisent le 6^{ème} Concours d'éloquence de la jeunesse mauritanienne pour les droits de l'Homme mardi 13 décembre 2022 à Nouakchott, en partenariat avec l'Ambassade de France en Mauritanie, l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger et l'Institut Français de Mauritanie.

Le concours d'éloquence de la jeunesse mauritanienne pour les droits de l'Homme est un projet pédagogique qui permet à des jeunes de mettre en lumière et de dénoncer des cas précis de violations des droits de l'Homme à travers le monde. Grâce aux avocats en devenir, le public présent, ainsi que les lecteurs du recueil édité chaque année à cette occasion, sont confrontés à des situations de violations des droits de l'Homme souvent méconnues mais toujours révoltantes.

De quoi s'agit-il ?

- Dénoncer une violation récente et réelle des droits de l'Homme en rédigeant une plaidoirie.

Si celle-ci est sélectionnée par les organisateurs, vous la présenterez au public et aux membres du jury.

Pourquoi participer ?

- Dénoncer une atteinte aux droits de l'Homme ;
- Se mobiliser et défendre une cause qui vous tient à cœur, faire connaître une situation révoltante ;

Qui peut participer ?

Le concours est ouvert aux jeunes âgés de 14 à 18 ans inscrits dans un lycée de la République Islamique de Mauritanie ou adhérents auprès d'une association mauritanienne. Il doit être encadré par un adulte référent.

- Développer de nouvelles compétences (recherche documentaire, résumé, argumentation, communication orale...)
- Participer à une journée intense en émotions avec de nombreux jeunes impliqués comme vous et un public à l'écoute.

6^{ème} Concours d'éloquence de la jeunesse mauritanienne pour les droits de l'Homme

مسابقة بلاغة الشباب الموريتاني السادسة من أجل
حقوق الإنسان

Mardi 13 décembre 2022

Nouakchott

الثلاثاء 13 ديسمبر 2022
أنواكشوط

Informations pratiques

Quand ?

Mardi 13 décembre 2022

Où ?

Nouakchott

Dans quelle langue ?

En français ou en arabe

Comment ?

Étape 1 : rechercher une cause concrète et d'actualité illustrant une atteinte aux droits de l'Homme. Il peut s'agir d'un cas général ou d'un cas particulier concernant une personne persécutée.

Étape 2 : préparer son dossier de dépôt de plaidoirie avec :

- le titre de la plaidoirie (en français et en arabe) ;
- les raisons du choix du sujet ;
- la documentation utilisée ;
- les coordonnées complètes des élèves constituant l'équipe et celles de l'encadrant ;
- le texte complet de la plaidoirie sous format informatique (maximum 6 800 signes, espaces compris - 7/10 minutes de plaidoirie).

Étape 3 : consulter la liste des équipes sélectionnées sur le site Internet de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix ou auprès du Lycée français Théodor Monod de Nouakchott.

Étape 4 : consulter la liste des finalistes (10 à 12 plaidoiries seront sélectionnées en fonction de la qualité de l'argumentation et de l'originalité du sujet).

Étape 5 : en cas de sélection pour la finale le mardi 13 décembre 2022, préparer la présentation orale de la plaidoirie. Chaque membre de l'équipe doit plaider et les temps de parole doivent être équivalents.

Le jury jugera le fond et la forme et sera particulièrement attentif à l'originalité du sujet, la qualité de la prestation orale, la nature des arguments présentés et des solutions avancées.

6^{ème} Concours d'éloquence de la jeunesse mauritanienne pour les droits de l'Homme

مسابقة بلاغة الشباب الموريتاني السادسة من أجل
حقوق الإنسان

Mardi 13 décembre 2022

Nouakchott

الثلاثاء 13 ديسمبر 2022
أنواكشوط

Informations pratiques

Jeudi 1^{er} septembre 2022

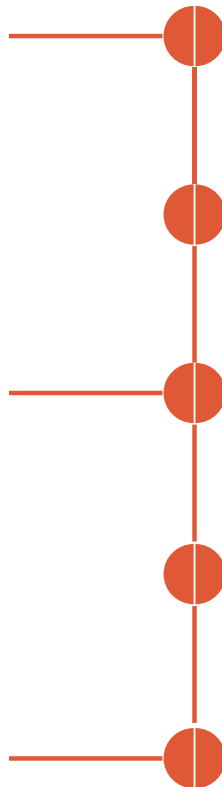
Lancement des inscriptions
pour participer au Concours.
Inscription en remplissant
le formulaire ci-après.

Mardi 8 novembre 2022

Date limite d'envoi des plaidoiries.

Mardi 13 décembre 2022

Finale du 6^{ème} Concours d'éloquence
de la jeunesse mauritanienne pour les
droits de l'Homme



Mercredi 5 octobre 2022

Journée de formation à Nouakchott
à destination des enseignants.

Jeudi 17 novembre 2022

Annonce des finalistes.

6^{ème} Concours d'éloquence de la jeunesse mauritanienne pour les droits de l'Homme

مسابقة بلاغة الشباب الموريتاني السادسة من أجل حقوق الإنسان

Mardi 13 décembre 2022
Nouakchott

الثلاثاء 14 ديسمبر 2022
أنواكشوط

Formulaire d'inscription

À envoyer avec la plaidoirie au plus tard le mardi 8 novembre 2022
par mail à clemence.bisson@2idhp.eu

Nom de l'établissement ou de l'association :

Vous participez Seul(e) En binôme

Participant n°1

Nom et prénom :

Sexe : Féminin Masculin Non binaire

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse e-mail :

N° de téléphone :

Adresse en Mauritanie :

Participant n°2 (si participation en binôme)

Nom et prénom :

Sexe : Féminin Masculin Non binaire

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse e-mail :

N° de téléphone :

Adresse en Mauritanie :

Adulte référent

Nom et prénom :

Qualité :

Adresse e-mail :

N° de téléphone :

Adresse en Mauritanie :

Renseignements universitaires

Titre ou thématique de la plaidoirie :

Raisons du choix du sujet :

Documentation utilisée / ressources :

Votre plaidoirie (maximum 6800 signes, espaces compris) doit être jointe à ce dossier dans un fichier Word.



6^{ème} Concours d'éloquence de la jeunesse mauritanienne pour les droits de l'Homme

مسابقة بلاغة الشباب الموريتاني السادسة من أجل حقوق الإنسان

Mardi 13 décembre 2022
Nouakchott

الثلاثاء 14 ديسمبر 2022
أنواكشوط

Règlement

Article 1 : Les organisateurs du 6^{ème} Concours d'éloquence de la jeunesse mauritanienne pour les droits de l'Homme sont le Lycée Français Theodore Monod à Nouakchott, B.P. 4911, et l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix, avec le soutien de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger, du Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France à Nouakchott et de l'Institut français de Mauritanie.

Qui peut participer ?

Article 2 : Le concours est ouvert aux jeunes âgés de 14 à 18 ans inscrits dans les lycées privés partenaires du lycée français ou un lycée de la République Islamique de Mauritanie ou membres d'une association mauritanienne.

Article 3 : Les candidats doivent rédiger une plaidoirie sur une situation concrète et d'actualité d'atteinte aux droits de l'Homme en Mauritanie ou dans le monde. Il peut s'agir d'un cas général ou d'un cas particulier concernant une personne persécutée. Il doit cependant s'agir d'un cas réel.

Article 4 : Les exposés pourront être préparés et présentés soit par un candidat seul, soit par une équipe de deux candidats maximums. Les courriers ou les mails provenant des organisateurs seront adressés au(x) candidats dont les noms seront mentionnés dans la fiche d'inscription ainsi qu'à l'adulte référent du groupe.

Article 5 : Les candidats doivent justifier de leur inscription dans un établissement scolaire ou de leur adhésion auprès d'une association mauritanienne.

Article 6 : Les langues du Concours sont le français et l'arabe. Les dossiers de candidatures peuvent être écrits dans l'une des deux langues du Concours et les candidats retenus pour la finale auront le choix de plaider en arabe ou en français.

Composition des équipes

à lire attentivement

Article 7 : Chaque équipe se compose d'un ou deux candidats et d'un adulte référent. Ce dernier doit impérativement être âgé de plus de dix-huit (18) ans. Lors de la finale, il s'engage, en accompagnant l'équipe, à veiller au respect du programme établi par le comité organisateur du concours.

Article 8 : Tout candidat inscrit sur la fiche d'inscription contenue dans le dossier doit plaider oralement lors de la finale.

Article 9 : La composition de l'équipe ne peut plus être modifiée sauf en cas de maladie.

Article 10 : Lors de la finale, seul un certificat médical peut autoriser un membre de l'équipe à ne pas plaider. Dans ce cas, si le candidat ne plaide pas en finale, le reste de l'équipe peut concourir mais aucun prix ou récompense ne sera remis au candidat absent.

Que faut-il faire ?

Le concours présente 3 étapes

1^{ère} étape : le dossier de candidature

Article 11 : Les candidats doivent remettre leur dossier de candidature pour le mardi 8 novembre 2022 à 23h59, heure de Paris. Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- Fiche d'inscription : disponible ci-avant ou en ligne, en cliquant sur ce lien. La fiche d'inscription doit être remplie lisiblement et en lettre capitale ;
- Le titre de la plaidoirie, les raisons du choix de cette plaidoirie et la bibliographie utilisée ;
- Le texte complet de la plaidoirie (6800 signes, espace compris) au format Word ;
- Les coordonnées de l'ensemble des membres de l'équipe et de l'adulte référent (professeur ou personnel adulte d'une association mauritanienne).

2^{ème} étape : le dossier de candidature

Article 12 : Le comité de sélection retiendra 8 à 10 équipes candidates. Le Comité de sélection sera particulièrement attentif à l'organisation générale du texte, au style, à l'originalité du sujet ainsi qu'à la qualité des arguments mis en avant.

Article 13 : Le candidat ou les candidats (ainsi que les adultes référent) sera ou seront prévenu (s) en cas de sélection (par téléphone ou mail). La sélection des candidats retenus pour la finale sera dévoilée le jeudi 17 novembre 2022.

Article 14 : Les participants sont invités à consulter le site Internet du Lycée Français de Nouakchott et de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix pour connaître les résultats. Ils seront également affichés le jeudi 17 novembre 2022 aux portes du lycée Français de Nouakchott. Aucun courrier ne sera envoyé en cas de non sélection. Les jurys sont souverains dans la désignation des lauréats.

3^{ème} étape : la finale le mardi 13 décembre 2022 à Nouakchott

Article 15 : L'épreuve finale se déroulera à Nouakchott mardi 13 décembre 2022 devant un jury composé de personnalités concernées par la défense des droits de l'Homme : avocats, enseignants, écrivains, société civile et lycéens. La finale du Concours d'éloquence est ouverte au public.

Article 16 : Pour cette épreuve, les candidats doivent exposer oralement le texte complet de leur plaidoirie. Le temps de présentation doit être impérativement compris entre 7 et 10 minutes. La durée de la plaidoirie est un critère d'évaluation du ou des candidats. Les plaidoiries peuvent être présentées en français ou en arabe.

Article 17 : La plaidoirie n'est pas une représentation théâtrale. Aucun élément de décor, objet ou document ne peut être utilisé pendant la plaidoirie, mis à part le texte de la plaidoirie. Une mise en scène limitée (déplacements ou gestes) peut être tolérée.

Article 18 : Les candidats seront jugés sur le fond et la forme. Le jury sera particulièrement attentif à l'originalité du sujet, à la qualité de la prestation orale, à la nature des arguments présentés (pertinence juridique, rapport avec les faits, éléments statistiques, etc.) et aux solutions avancées.

Article 19 : Le jury est souverain dans la désignation de l'équipe lauréate. Toutefois, le comité organisateur se réserve le droit d'intervenir en cas de non-respect du règlement.

Article 20 : Le jury énoncera le classement des trois meilleures plaidoiries mardi 13 décembre 2022, à l'issue du Concours d'éloquence. Les équipes seront récompensées par les personnalités présentes.

Article 21 : La délibération des jurys aura lieu immédiatement après le Concours. Les résultats seront mis en ligne sur le site internet du Lycée Français de Nouakchott, sur le site de l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix et affichés aux portes du lycée.

Article 22 : Les frais de déplacement ou autres, liés à la présélection, incombent aux candidats.

Article 23 : L'ordre de passage des équipes est tiré au sort.

Article 24 : Le temps de parole de chaque membre de l'équipe doit être équivalent.

Article 25 : Si une équipe ne peut concourir, elle sera remplacée par l'équipe arrivée première sur la liste d'attente lors des sélections des plaidoiries.

Article 26 : Si pour une raison de force majeure, une équipe ne peut se rendre à la finale, aucun recours ne sera possible auprès des organisateurs.

Les prix

Articles 27 : Tous les candidats participants à la finale seront récompensés. Des lots spéciaux seront attribués aux trois équipes classées en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} position, en rapport avec la qualité de leur prestation.

Article 28 : Seuls les élèves candidats reçoivent une récompense.

Divers

Article 29 : En cas d'exceptions majeures entraînant l'absence de la moitié des équipes ou plus, le comité organisateur se réserve la possibilité d'annuler la finale.

Article 30 : Les candidats s'engagent à accepter que des photos et des vidéos soient prises lors de leur prestation orale et que ces images soient reprises par la presse ou par les organisateurs. Ils acceptent aussi que leur texte soit diffusé en tout ou partie pour la promotion du concours.

Article 31 : La finale du concours donne lieu à l'édition des textes des plaidoiries rédigées par les candidats. Les textes qui seront imprimés seront ceux présentés lors de la finale. Quelques infimes modifications peuvent être apportées aux textes entre la publication du recueil de plaidoiries et la présentation orale le jour de la finale.

6^{ème} Concours d'éloquence de la jeunesse mauritanienne pour les droits de l'Homme

مسابقة بلاغة الشباب الموريتاني السادسة من أجل
حقوق الإنسان

Mardi 13 décembre 2022

Nouakchott

الثلاثاء 13 ديسمبر 2022

أنواكشوط

Contacts

Institut international des droits de l'Homme et de la paix

Citès, le Pentacle
5, avenue de Tsukuba
14200 Hérouville Saint-Clair
France

Jonas BOCHET
Directeur
jonas.bochet@2idhp.eu

Clémence BISSON
Coordinatrice des programmes
clemence.bisson@2idhp.eu